

bpifrance GARANTIE DES PROJETS STRATÉGIQUES

VALORISER LA CONTRIBUTION DE L'ENTREPRISE À L'INTÉRÊT NATIONAL

ASSURÉS

- Banques françaises et étrangères
- Investisseurs
- Entreprises exportatrices et importatrices

PROJETS ÉLIGIBLES

Proiets portés par une entreprise française ou sa filiale locale dont le sièue social est en France et qui agit en tant que :

- Fournisseur
- Investisseur
- Exploitant
- Prestataire
- Sous-traitant
- Financeur
- · Client ou concessionnaire

CHAMP D'APPLICATION

L'opération garantie doit tenir compte d'au moins un des critères suivants :

- Filière essentielle à la sécurité nationale, à l'apport en ressources énergétiques et de matières premières
- L'absence de réalisation de l'opération représenterait un risque pour l'économie nationale, un secteur ou une filière économique
- Générer un avantage compétitif pour le pays
- Développement de l'activité des entreprises françaises
- Pénétration d'un marché sectoriel ou géographique à fort potentiel de croissance

10 M€

Pas de minimum de part française requis

Pas nécessairement de contrat d'exportation

L'octroi de la GPS doit être indispensable à la réalisation de **l'opération**

Prime conforme au prix du marché

QUOTITÉ GARANTIE 80%

CONTACTEZ NOUS

assurance-export@bpifrance.fr

RISQUE COUVERT

non-paiement au titre d'un contrat commercial, d'un prêt d'actionnaires ou d'un prêt bancaire

FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- Commercial (carence et/ou insolvabilité)
- Politiques, catastrophiques et non-transfert

Pour toute information supplémentaire, consultez notre site internet